Perpignan (66) : après les violences du 17 octobre, le parquet réclamait la prison ferme et l'incarcération immédiate… les trois condamnés repartent libres !

20/10/2026 à 11h46



Trois hommes âgés de 20, 21 et 22 ans, jugés lundi 19 octobre 2026 en comparution immédiate à Perpignan (Pyrénées-Orientales) après les violences survenues en marge de la mobilisation du 17 octobre, ont été condamnés à des peines de prison aménageables. **Aucun des trois n'a été incarcéré à l'issue de l'audience.**

Le procureur de la République, Jérôme Bourrier, avait annoncé qu'il demanderait des mandats de dépôt en vue d'une incarcération immédiate des prévenus poursuivis, indépendamment de leurs antécédents judiciaires. Le tribunal n'a pas suivi ces réquisitions :

- **20 ans :** six mois d'emprisonnement aménageables, contre six mois ferme avec mandat de dépôt requis par le parquet ;
- **21 ans :** dix mois aménageables, contre huit mois ferme avec mandat de dépôt requis ;

- **22 ans :** huit mois aménageables, contre cinq mois ferme avec mandat de dépôt requis.

Ces décisions constituent les premières condamnations prononcées après les violences du samedi 17 octobre à Perpignan.

Source : L’Indépendant, 19 octobre 2026.